

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-43 du 7 Mars 1980

chargeant le Camarade CAPO-CHICHI
TONAKPON Gratien, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire,
de l'intérim du Camarade Simon OGOUA,
Ministre des Affaires Etrangères et
de la Coopération pour compter du
8 Mars 1980

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant Promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980, portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T

Article 1er .- Pour compter du 8 Mars 1980, le Camarade CAPO-CHICHI
TONAKPON Gratien, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture
Populaire, est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération pendant l'absence du Camarade Simon
OGOUA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Mars 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat Président du Conseil Exécutif
National,

Mathieu KERREKOU

Ampliations : PR 6 CS 4 CC/PRPB 4 SGG 4 FLEEC-MAGI/6 Autres Minis-
tères 20 PSD 2 BN 2 UHB-FASJEP 4 DJAL-DEB-INSAC 6 IGE et ses Sec
tions 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc 3 JORPB 1.